

Lundi 22 février 2021

Avenir de l'Église Saint-Paul : Un appel à projets lancé pour transformer ce site remarquable

La Ville lance le 22 février un nouvel appel à projets pour imaginer le futur de l'église Saint-Paul. Elle souhaite ainsi offrir une nouvelle vie à ce lieu emblématique du patrimoine rouennais, qui bénéficie en outre d'un environnement exceptionnel. L'objectif : permettre l'éclosion d'idées nouvelles dans le respect de l'histoire de ce lieu particulier.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Fatima EL KHILI, Adjointe en charge de l'Urbanisme, Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe en charge de la Culture et du patrimoine et Nicolas ZUILI, Adjoint au Maire en charge de la rive droite : « *Le site de l'ancienne église Saint-Paul est à tout point de vue remarquable. Cette église, construite en 1896 et désaffectée du culte en 2012, fait partie du patrimoine remarquable de Rouen et de sa métropole. Nous avons voulu reprendre cette méthode de l'appel à projets, qui a fait ses preuves par ailleurs, pour poursuivre deux objectifs : maintenir et sauvegarder notre patrimoine, et regarder vers l'avenir en trouvant de nouveaux usages au site.* »

Au pied de la côte Sainte-Catherine, et surplombant la Seine et l'île Lacroix, le site Saint-Paul marque le paysage à l'Est de Rouen. Il se compose d'une église du 19^{ème} siècle, et d'un chœur et d'une abside romans. L'église Saint-Paul est aujourd'hui disponible pour un nouvel usage à même de lui redonner vie et d'assurer sa pérennité. Située en contrebas de l'éperon rocheux de la côte Sainte-Catherine, site classé, où s'élevait le prieuré Sainte-Catherine, l'église Saint-Paul offre un large panorama vers la Seine et la rive gauche de Rouen.

La Ville de Rouen souhaite permettre l'éclosion d'idées nouvelles pour investir ce lieu particulier. Les candidats à l'appel à projets sont autorisés à formuler toute proposition de programme cohérente avec les caractéristiques du site, et notamment :

- Espace culturel, lieu de création, de restauration,
- Usage d'activités tertiaires, commerces,
- Les programmes à dominante d'habitat ne sont pas souhaitables.

Du 22 février au 22 avril, un appel à candidatures est prévu. Les candidats sont invités à candidater en remettant l'identité et la personnalité juridique du porteur du projet ; le nom et les références du Gestionnaire / Exploitant ; le nom et les références de l'Architecte concepteur du projet ; les bilan et compte de résultats des 3 derniers exercices ; une note d'intention sur le projet ; le ou les Programme(s) envisagé(s) ; les références architecturales susceptibles d'inspirer le projet.

Une visite du site est organisée le 9 mars, à 10 h, à destination des candidats potentiellement intéressés.

Cette 1^{ère} phase de sélection permettra de sélectionner un nombre maximum de 3 candidats invités à participer à la 2^{ème} phase.

Les candidatures doivent être adressées par mail : alain.marion-de-proce@metropolerouen-normandie.fr • Rens. : 06 28 78 44 71